

## CADRE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE DES ELECTIONS PROFESSIONNELLES

*NB : les articles visés sont ceux du Code général de la fonction publique*

### CST :

Représentation des agents – Élections des représentants du personnel L. 211-1 à L. 211-4	
Élections / Modes de scrutin	R. 211-1, R. 211-5
Date des élections	R. 211-8, R. 211-9, R. 211-11 à R. 211-16
Listes électorales	R. 211-29 à R. 211-34
Candidatures	R. 211-40, R. 211-41, R. 211-55 à R. 211-66
Affichage des candidatures, préparation et déroulement du scrutin	R. 211-88 à R. 211-101
Dépouillement, répartition des sièges et proclamation des résultats	R. 211-129 à R. 211-140
Vote électronique par internet pour les élections professionnelles	R.211-503 à R. 211-584
Contentieux des élections professionnelles	R. 211-585 à R. 211-588
CST / Titre V du livre II	
Mise en place des CST et formations spécialisées	L. 251-1 et L. 251-5 à L. 251-10 R. 251-31 à R. 251-37
Composition des CST et formations spécialisées	L. 252-1 et L. 252-2, L. 252-8 à L. 252-10 R. 252-30 à R. 252-59
Attributions des CST et formations spécialisées	L. 253-5 et L. 253-6 R. 253-7 à R. 253-10, R. 253-18, R. 253-24 à R. 253-27, R. 253-32 à R. 253-60, R. 253-62 et R. 253-63
Articulation des compétences CST / formations spécialisées	R. 253-72 à R. 253-75 R. 253-77 à R. 253-81

### CAP :

Représentation des agents – Élections des représentants du personnel L. 211-1 à L. 211-4	
Élections / Modes de scrutin	R. 211-159
Date des élections	R. 211-160, R. 211-161 et R. 211-163
Listes électorales	R. 211-172 à R. 211-177
Candidatures	R. 211-203 à R. 211-218
Affichage des candidatures, préparation et déroulement du scrutin	R. 211-246 à R.211-262
Dépouillement, répartition des sièges et proclamation des résultats	R. 211-296 à R. 211-310
Vote électronique par internet pour les élections professionnelles	R. 211-515 à R. 211-584
Contentieux des élections professionnelles	R. 211-585 à R. 211-588
CAP/ Titre VI du livre II	
Mise en place des CAP	L. 261-2 à L. 261-7 R. 261-9 à R. 261-12
Composition des CAP	L. 262-1 à L. 262-3, L. 262-5 et L. 262-6 R. 262-5 à R. 262-9
Attributions des CAP	L. 263-1 et L. 263-3 R. 263-6 à R. 263-10

**CCP :**

<b>Représentation des agents – Élections des représentants du personnel</b> L. 211-1 à L. 211-4	
Élections / Modes de scrutin	R. 211-327 à R. 211-329
Date des élections	R. 211-330 à R. 211-333
Listes électorales	R. 211-334 à R. 211-339
Candidatures	R. 211-341 à R. 211-355
Affichage des candidatures, préparation et déroulement du scrutin	R. 211-360 à R. 211-377
Dépouillement, répartition des sièges et proclamation des résultats	R. 211-378 à R. 211-393
Vote électronique par internet pour les élections professionnelles	R. 211-505 à R. 211-584
Contentieux des élections professionnelles	R. 211-585 à R. 211-588
<b>CCP/ Titre VII du livre II</b>	
Mise en place des CCP	L. 272-1 R. 272-1 à R. 272-3
Composition des CCP	R. 272-4 à R. 272-18
Attributions des CCP	L. 272-2 R. 272-19 à R. 272-21